

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - BENNE A DÉCHETS VERTS

L'accès à la benne à déchets verts située à FALICON 610 chemin du Faliconnet, dans l'enceinte de la plateforme dite des services techniques, est uniquement et strictement réservée aux administrés de la commune de Falicon, munis d'une carte délivrée par la Mairie sur demande et souhaitant exclusivement déposer des végétaux.

Ainsi :

- Le dépôt des déchets verts est réservé aux particuliers faliconnais uniquement.
- Les professionnels sont exclus.
- La benne est uniquement réservée aux véhicules légers
- Les professionnels ainsi que les véhicules de gros volumes (type camion et fourgon) ne sont pas acceptés et doivent aller dans une déchetterie de la Métropole Nice Côte d'Azur apte à les recevoir et dont la liste est disponible au 3906.

Toutefois, l'enceinte est accessible aux pompiers, au policier municipal, aux services techniques et agents de nettoyage, aux membres d'associations détenant du matériel dans l'enceinte du site et de manière générale aux agents et élus de la commune pour le bon entretien, fonctionnement, usage du site ou de la tenue de manifestations organisées par la municipalité.

Conditions d'accès, d'utilisation et horaires

La benne à déchets verts est ouverte :

Le mercredi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (sauf les jours fériés)

Le dépôt des déchets verts est gratuit, seul les végétaux sont acceptés.

ATTENTION : les branchages doivent être réduits en volume, les bois traités : planches, poutres etc. ... ne sont pas acceptés.

De même, les sacs, cartons, plastiques et emballages doivent être recyclés séparément dans les locaux à ordures ménagères prévus à cet effet.

Circulation des véhicules

La circulation des véhicules dans l'enceinte de la plateforme doit se faire dans le strict respect du code de la route et de la signalisation mise en place. La vitesse y est limitée à 5 km/h. hormis aux abords immédiats de la benne, réservés à l'arrêt temporaire des véhicules le temps du déchargement des déchets, le stationnement des véhicules, remorques et autres, appartenant aux usagers, est interdit dans l'enceinte de la plateforme.

Responsabilité

L'utilisateur est civilement responsable des dommages qu'il cause aux biens et aux personnes à l'intérieur de l'enceinte de la plateforme. Les enfants sont sous la responsabilité de la personne les accompagnants. Il est tenu de conserver sous sa propre garde tout bien lui appartenant et demeure seul responsable des pertes ou vols qu'il subit à l'intérieur de l'enceinte de la plateforme. En aucun cas, la responsabilité de la collectivité ne pourra être engagée.

Application du règlement

Le présent règlement est affiché sur le site de la plateforme ou mis de façon visible et incontestable, à la disposition du public. Tout usager pénétrant dans l'enceinte de la plateforme accepte de plein droit l'intégralité du présent règlement, étant sensé en avoir pris connaissance au préalable. Le présent règlement sera applicable au 1^{er} avril 2024.

Ce site est sous vidéo surveillance. Tout contrevenant ne respectant pas le présent règlement pourra faire l'objet de poursuites.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Mairie au
04.92.07.92.70 ou par mail sur : **contact@mairie-falicon.com**